

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 22 mars 2019 portant ouverture d'un concours sur titres d'infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2019

NOR : INTE1908751A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 mars 2019, est autorisée au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours sur titres d'infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels prévu à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2016-1179 du 30 août 2016.

Il aura lieu selon les modalités suivantes :

#### 1. Calendrier

- une phase d'admissibilité consistant en l'évaluation par le jury des dossiers transmis par les candidats : à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 en Ile-de-France ;
- une phase d'admission consistant en un entretien avec le jury à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019 en Ile-de-France.

#### 2. Procédure d'inscription

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires soit du diplôme, certificat ou titre mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.

Le dossier de candidature devra comporter les documents suivants :

- un *curriculum vitae* ;
- une lettre de motivation manuscrite ;
- un relevé des diplômes, titres et travaux en rapport avec un emploi d'infirmier ;
- un document attestant de la nationalité française du candidat ;
- un certificat sur l'honneur signé par le candidat attestant de l'exactitude des renseignements fournis et précisant que toute déclaration inexacte peut lui faire perdre le bénéfice de son éventuelle admission au concours (modèle en ligne sur le site du ministère de l'intérieur).

Les personnes qui souhaitent faire acte de candidature à ce concours doivent :

- procéder à leur préinscription sur le site du ministère de l'intérieur, à l'adresse suivante : « [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) », du 29 avril 2019 au 24 mai 2019 minuit, heure de Paris. Les candidats devront ensuite compléter leur dossier d'inscription avec les pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble au ministère de l'intérieur, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, direction des sapeurs-pompiers, sous-direction de la doctrine et des ressources humaines, bureau des sapeurs-pompiers professionnels, place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08.

Les dossiers de candidature complets devront être retournés au plus tard le 29 mai 2019, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier sera rejeté si la procédure décrite ci-dessus n'est pas respectée ou si le dossier est incomplet ou transmis hors délai.

#### 3. Nombre de postes offerts

Le nombre total d'inscriptions possibles sur la liste d'aptitude établie au titre du concours sur titre d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels est de 12 postes.